



## Atteinte à la vie privée de la part de mon employeur, santé dévoilée en public

Par **Marie41?**, le **27/05/2022** à **18:06**

Bonjour,

Mon employeur a déclaré lors d'une réunion publique des faits sur mon état de santé sans mon accord.

Quel est mon recours ?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **27/05/2022** à **18:12**

Bonsoir

Il serait bon d'apporter des précisions sur les circonstances et le genre de réunion .

Merci d'avance.

Cependant, je vous conseille cette lecture

<https://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/larret-de-travail-est-il-confidentiel-en-entreprise>

Par **janus2fr**, le **28/05/2022** à **08:30**

Bonjour,

Il faudrait en dire un peu plus sur ces fameuses informations dévoilées par l'employeur.

S'il a seulement dit "Marie41 est malade et ne pourra pas assurer son poste durant le mois à venir", il n'y a pas vraiment de problème.

En revanche, bien sur, s'il est entré dans les détails en décrivant précisément de quelle

pathologie il s'agit, cela pourrait effectivement être un problème, encore que, dire "Marie41 s'est cassé la jambe et sera absente le mois qui vient", ne sera surement pas considéré comme une faute...